

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET
Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mars à 18 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX Président.

Date de la Convocation : 21 mars 2025

Présents : CRAMPES Coralie (Bizanos), ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons), BLONDE Pascal (Meillon), FAUX Jean-Pierre (Narcastet), SARTHOU Julie (Narcastet), BORDENAVE Emilie (Rontignon), HUET Clémence (Rontignon), PORODO Claudine (Uzos), URBAN Jean-Claude (Aressy), CHOCHOIS Cédric (Assat), FONTENIER Jessica (Gelos), LASSUS Alain (Meillon)

Absents : GULLI Mikael (Bizanos), MORA Pascal (Gelos), JOHNSON-LE-LOHER Clarisse (Pau), JOUHANDEAUX Béatrice (Pau), BOITEAU Marie (Uzos), MARY Anne (Aressy), RHAUT Christophe (Assat),

Absent excusés LESCUDÉ Frédéric (Mazères-Lezons),

Pouvoir :

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 19; présents : 12; suffrages exprimés : 12

Le Président présente l'ordre du jour :

1. CFU (Compte Financier Unique)
2. Affectation de résultat
3. Budget 2025

Question diverse :

Projet couverture photovoltaïque

N°1– COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 242 de la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 présenté aux membres du Conseil syndical ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Vu l'article L.2121-24 du CGCT, M. le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la Présidence de Monsieur URBAN Jean-Claude, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du SIVU Centre équestre de NARCASTET,

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|---|-----------------------------------|----------------|--------------|--------------|------------|
| | | Investissement | Exploitation | Total cumulé | |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 145 060,00 | 65 377,80 | 250 446,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 91 669,00 | 65 370,26 | 156 448,76 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autofinancement budgétaire totale | D | 187 047,45 | 148 638,71 | 335 686,16 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 144 869,34 | 52 454,00 | 197 323,40 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différence entre les états et les mandats | | G = B - E | -53 800,34 | 12 929,70 | -40 875,14 |
| Résultats antérieurs reportés | | | | | |
| Solde (investissement) ou résultat de l'exploitation | | | | | |
| Résultat antérieur reporté (+/-) | | H | 1 970,45 | 83 450,71 | 15 430,16 |
| Excédent déficit | | G + H | 51 820,89 | 96 384,91 | 44 563,02 |
| Différence entre les restes à réaliser | | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | | G + H + I | -51 821,89 | 96 384,91 | 44 563,02 |

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET
Séance du 27 mars 2025

N°2 –AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'après l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats

Il rappelle que

Le budget SIVU Centre équestre présente

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Un excédent de fonctionnement de : | 96 384.91 € |
| Un déficit d'investissement de : | 51 821.89 € |
| RAR | 0 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme ci-après :

Budget communal :

| | |
|--|-------------|
| Recettes compte 002 excédent de fonctionnement reporté : | 44 563.02 € |
| Déficit compte 001 déficit d'investissement reporté : | 51 821.89 € |
| Affectation complémentaire en réserve 1068 | 51 821.89 € |

N°3 – BUDGET 2025

Le Président présente le Budget Primitif 2025 en équilibre par section à hauteur de

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | 109 066.02 € |
| Section d'investissement : | 143 621.89 € |

Le Budget Primitif 2025 est voté à l'unanimité

Arrivée de Madame Claudine PORODO à l'issue du vote du budget

Questions diverses

Projet de la société Voltaica : couverture photovoltaïque des bâtiments existants et construction d'un bâtiment couvrant la nouvelle carrière :

- la location de 1 020 m² de toitures existantes : choix entre un loyer unique de 51 000 € payable en une fois ou un loyer annuel de 2 500 € sur la durée du bail,
- la construction d'un bâtiment de 60 m x 21 m (couverture de la carrière).

Les deux projets sont indissociables pour pouvoir bénéficier de l'offre globale.

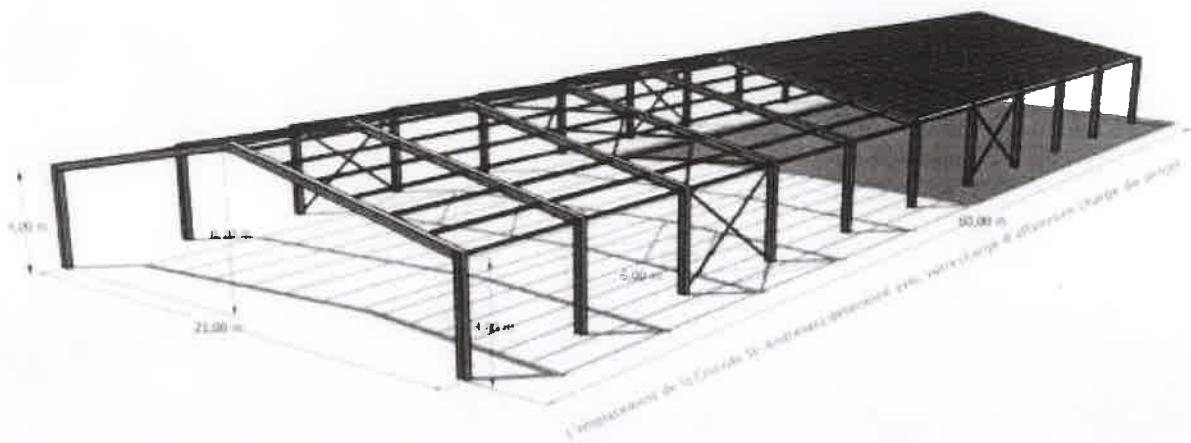
Ils doivent être concrétisés en moins de 12 mois.

Carrière de 60 m x 21 m couverte en panneaux photovoltaïques

Caractéristiques techniques du bâtiment :

- Surface : 1 260 m² (60 m x 21 m – 270 kWc)
- Pente : 12 %
- Hauteur faîte/H. utile : 6.10 m/4.70 m
- Hauteur poteaux/H. utile : 4.00 m/3.46 m
- Superficie modulable selon l'étude du projet,
- Charpente métallique, couverture bac acier 75/100^{ème},
- Bail emphytéotique (35 ans) ou bail à construction.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET
Séance du 27 mars 2025



- Le kilowatt-crête (kWc) : puissance électrique max. dans les conditions standards.
- Le kilowatt-crête (kWc) correspond à une capacité de production électrique de 1 000 watts, dans des conditions standards de référence ("Standard test conditions") : ensoleillement idéal, orientation et inclinaison favorables du panneau solaire, température adaptée, bonnes conditions d'irradiance...

Les 12 phases du projet :

- Etude du projet,
- Signature de la promesse de bail,
- Dépôt du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable,
- Obtention de l'arrêté du PC ou de la DP (Déclaration Préalable),
- Affichage de l'arrêté du PC & purge,
- Division parcellaire, passage du géomètre,
- Demande de raccordement,
- Signature du bail,
- Terrassement,
- Installation de la centrale photovoltaïque,
- Tranchée/Liaison TGBT PDL,
- Mise en service de la centrale.

La construction d'un bâtiment pour couvrir la carrière de 60 x 21 mètres est un atout supplémentaire pour le gestionnaire du centre équestre. Cependant, les délégués du SIVU s'interrogent sur la durée du bail de 35 ans, et sur l'éventualité de travaux pouvant rester à la charge du SIVU, ...

Certains points du projet devront être revus, comme : la durée du bail, les travaux restant à la charge du SIVU. Consulter un concurrent à la société Voltaica serait peut-être judicieux pour que le SIVU puisse se positionner.

Derniers travaux projetés : l'arrosage des carrières

- Equipement d'arrosage :
 - Fourniture et pose de pompe,
 - Canne arrosage complète,
 - Raccordement de la bâche à incendie au local technique.

Montant des travaux : 14 450.00 € HT soit 17 340.00 € TTC.

- Raccordement électrique :
 - Matériels électriques : 1 787.77 € HT soit 2 145.32 € TTC
 - Main-d'œuvre : prise en charge par le gestionnaire.

Fin de la séance à 19h15

Ont été prises les délibérations 1, 2 et 3

La secrétaire de séance, Julie SARTHOU

Le Président, Jean-Pierre FAUX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
2, Chemin Lacarreau
64510 NARCASTET
Tél. : 05 59 82 06 00**

